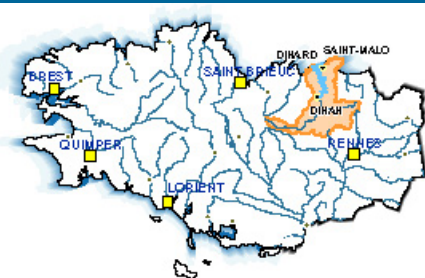




La Lettre du S.A.G.E.

Schéma d'Aménagement et de Gestion
des Eaux de la Rance et du Frémur

— n°10 — octobre 2008



SOMMAIRE

- Edito
- Agenda
- Le syndicat Mixte de portage du SAGE Rance Frémur page 2
- Les contrats territoriaux du périmètre du SAGE page 3
- Etude sur la Rance moyenne : stage 2008 page 4
- Révision du SAGE page 4
- Animation « l'eau : un fil à partager » à Trévron page 4

CONTACT :

M. René REGNAULT,
Président du Syndicat Mixte de
portage du SAGE Rance Frémur,
Sénateur Honoraire, Maire de
Saint Samson-sur-Rance

ou
la Cellule d'animation

52, rue du 10^{ème} d'Artillerie
22100 DINAN

Tel : 02 96 85 02 49
Fax : 02 96 85 02 45

E-Mail : cle.rance@orange.fr

<http://www.sagerancefremur.org>

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Général des Côtes d'Armor et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Directeur de publication : M. René REGNAULT, Président de la CLE
Rédaction : Anne LEGEAY
Conception : SG

Impression : Dinan Reprographie

EDITO

UN « PORTAGE » autonome

Longtemps attendu, enfin arrivé, le syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais (SMP Rance F.B.B.) est installé depuis le 11 juillet dernier.

Son autonomie confère à notre S.A.G.E. une autorité juridique incontestable ; ceci nous autorise à considérer que nous disposons maintenant d'un véritable guide de proximité nécessaire à l'atteinte du bon état écologique de nos 23 masses d'eau à l'horizon 2015.

D'ores et déjà, 5 contrats territoriaux ont été signés à Saint-Samson/ Rance le 29 septembre 2008. En cas d'orphelinat de maîtrise d'ouvrage, le syndicat peut s'imposer.

Je remercie Madame la Sous-Préfète de Dinan, Magali Selles, et toute son équipe, pour le soutien efficace qu'ils ont apporté à cet heureux aboutissement.

Merci au Conseil de Développement du Pays de Dinan, à tous ses membres qui n'ont jamais ménagé ni leur soutien ni leur engagement à la C.L.E et à son équipe. Les collectivités et producteurs d'eau s'acquittent de leurs obligations financières et ceci va permettre au Conseil de Développement de recouvrir ce qui lui est dû (du fait des avances financières consenties).

Ce n'est pas la fin de notre engagement mais au contraire le début d'une mobilisation globale et motivée à la faveur de la reconquête de la qualité de l'eau brute sur la totalité de nos 1300 km².

René REGNAULT

Président du syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais
Maire de St Samson-sur-Rance, Sénateur Honoraire

AGENDA

Passé...

- 1er avril - 30 septembre : Stage de Roxanne Benedetti à la CLE : « Bassin versant de la Rance moyenne : état des lieux et élaboration d'un programme d'actions répondant aux objectifs de la DCE »
- 29 avril : Réunion des animateurs de BV et de SAGE organisée par la coordination du grand projet 5
- 15 mai : Débat public à Rennes sur la consultation « l'eau c'est la vie, donnez votre avis ! »
- 20-21 mai : Réunion du réseau « animateurs de SAGE » à Nantes
- 2 juin : Réunion sur la création du Syndicat mixte avec les futurs adhérents
- 7 juin : Assemblée générale du Conseil de Développement du Pays de Dinan à Plancoët
- 7 juin : Intervention de M. Régnauld sur le projet de SDAGE dans le cadre de la semaine Ecologie et développement durable au cinéma « Vers le Large » à Dinan
- 16 juin : Arrêté préfectoral de création du Syndicat Mixte de portage du SAGE Rance Frémur
- 19 juin : Comité de pilotage du CRE de la Haute-Rance - CdC de Caulnes
- 1er juillet : Assemblée générale de l'association Frémur Baie de Beausais à Ploubalay
- 11 juillet : Réunion d'installation du Comité Syndical du SAGE Rance Frémur
- 3 septembre : Réunion sur l'élaboration du 4^{ème} programme d'action de la Directive Nitrates à la DDAF 35
- 3 septembre : Comité de pilotage du 2^{ème} CRE du Linon
- 11 - 12 septembre : Formation « Réglementation dans le domaine de l'eau » au Conseil régional
- 16 septembre : Commission de recrutement pour le poste d'animateur coordinateur du SAGE Rance Frémur
- 21, 27 sept. et 4 oct. : Animations « L'eau : un fil à partager » à Trévron : Au champ, au jardin, à la maison
- 29 septembre : comité syndical
- 29 septembre : Réunions de signatures conjointes des contrats territoriaux du périmètre du SAGE
- 9 octobre : Comité de pilotage du CRE de la Haute-Rance - CdC de Caulnes
- 16-17 octobre : Formation « Structures de coopération locale adaptées à la gestion de l'eau » à Landerneau
- 22 et 24 octobre : Formation « SAGE : évolution réglementaire, analyse juridique » au Conseil régional

...et à venir

- 7 novembre : bureau mixte « comité syndical / CLE »
- 24 novembre : CLE plénière
- 28 novembre : comité syndical

Grandes collectivités territoriales

- ❖ Conseil régional de Bretagne
- ❖ Conseil général des Côtes d'Armor

EPCI

- ❖ CdC de la Côte d'Emeraude
- ❖ CdC Rance Frémur
- ❖ CODI (EPCI + producteur d'eau)
- ❖ CdC Plancoët Val d'Arguenon
- ❖ CdC du Pays de Plélan
- ❖ CdC du Pays d'Evran
- ❖ CdC du Pays de Caulnes
- ❖ CdC du Pays de Duguesclin
- ❖ CdC du Mené
- ❖ CdC Hardouinains Mené
- ❖ CdC du Pays de Bécherel
- ❖ Syndicat Intercommunal du BV du Linon

Communes adhérant individuellement

- ❖ Plouasne
- ❖ Quédillac
- ❖ Médréac
- ❖ Saint-M'Hervon
- ❖ Landujan
- ❖ La Chapelle du Lou
- ❖ Le Lou du Lac
- ❖ Hédé
- ❖ Saint-Symphorien
- ❖ Vignoc
- ❖ Dingé
- ❖ Plesder
- ❖ Lanrigan
- ❖ Trémeheuc
- ❖ Lourmais
- ❖ Saint-Pierre de Plesguen
- ❖ Mîniac Morvan
- ❖ La Ville Es Nonais
- ❖ Saint-Suliac
- ❖ Saint-Père Marc en Poulet
- ❖ Saint-Jouan des Guérets
- ❖ Saint-Malo
- ❖ Saint-Mélor des Ondes
- ❖ Saint-Coulomb
- ❖ Cancale
- ❖ Dinard

Producteurs d'eau

- ❖ SMP du Bassin Rennais
- ❖ SIE de Montauban- Saint Méen
- ❖ SMPEP de la Côte d'Emeraude
- ❖ Syndicat de production d'Ille et Rance
- ❖ SIE de la région de Tinténiac – Bécherel
- ❖ SIAEP de la région d'Evran
- ❖ SIAEP de la Hutte
- ❖ SIAEP de l'Hyvet
- ❖ Broons
- ❖ Combourg
- ❖ Plouër sur Rance

La nouvelle structure porteuse du SAGE Rance Frémur Baie de Beussais est officiellement créée depuis le **16 juin 2008**, date de l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte de portage du SAGE Rance – Frémur - Baie de Beussais.

Ce syndicat mixte a pour vocation de porter la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur ; il constitue son exécutif. A ce titre et en lien permanent avec la CLE, il assure :

- les moyens d'animation de la CLE
- le suivi, l'évaluation et les révisions du SAGE
- la mise en œuvre du SAGE :
 - .animation collective de la démarche
 - .conduite des études
 - .coordination et suivi des préconisations du SAGE pour atteindre ses objectifs
- les actions de communication, de sensibilisation et d'information sur les enjeux et les actions du SAGE ainsi que sur les directives européennes
- sur proposition de la CLE, la maîtrise d'ouvrage des « actions orphelines de maîtrise d'ouvrage » préconisées par le SAGE, avec un budget spécifique à chacune de ces actions.

Le comité syndical a été installé le 11 juillet en présence de Monsieur Boloré représentant Madame la sous-Préfète de Dinan.

M. René REGNAULT a été élu Président et M. Yves Chesnais Vice-Président. Les autres délégués élus au bureau sont : M. Gérard MEVEL, M. André CALISTRİ, M. Dominique RAMARD, M. Yannick NADESAN et M. Yvon PIEDNOIR.

Anne LEGEAY est embauchée au poste d'animateur coordinateur du SAGE à compter du 1^{er} octobre.

Les financements

- Subventions de l'Agence de l'eau et du CG 35
- Contributions des adhérents du Syndicat Mixte réparties selon la distribution suivante :
 - 25 % pour la Région Bretagne
 - 12,5 % pour le Conseil Général des Côtes d'Armor
 - 31,25 % pour les producteurs d'eau potable en fonction des quantités prélevées à l'année N-2 dans le périmètre du SAGE Rance Frémur
 - 31,25 % pour les EPCI compétents et les communes individuelles à raison de :
 - . 50 % au prorata de la superficie qu'occupe le groupement ou la commune dans le périmètre du SAGE Rance Frémur
 - . 50 % au prorata de la population pondérée par le taux de superficie communale inscrite dans le périmètre du SAGE Rance Frémur

Les 23 délégués au Comité Syndical

EPCI

- M. René REGNAULT (CODI)
- M. Henri COULOMBEL (CdC du pays de Duguesclin)
- M. Michel PENHOUE (CdC de la Côte d'Emeraude)
- M. Dominique RAMARD (CdC du pays d'Evran)
- M. Loic JOLY (CdC Plancoët Val d'Arguenon)
- M. Mickaël CHEVALIER (CdC du pays de Caulnes)
- Mme Annie-France LEBUF (CdC Rance Frémur)
- Mme Maryvonne TEXIER (CdC du pays de Bécherel)
- M. Bernard TEMPIER (CdC Hardouinains Mené)
- M. Daniel LEFEUVRE (CdC du Mené)
- M. Franck MELET (CdC du pays de Plélan)
- M. André LEFEUVRE (SI du Linon)

Grandes Collectivités territoriales

- Mme Isabelle THOMAS (Conseil régional)
- M. Gérard MEVEL (Conseil régional)
- Mme Annick AMICE (Conseil général 22)
- M. André CALISTRİ (Conseil général 22)

Communes individuelles

- M. Hervé TOXE (Quédillac)
- M. Eric MOREL (Plesder)
- M. Yves CHESNAIS (Saint-Jouan des Guérets)

Producteurs d'eau

- M. Yannick NADESAN (SMPBR)
- M. Yvon PIEDNOIR (SMPEPCE)
- M. Pierre SAGET (SPIR)
- Mme Marie-Renée GINGAT (Combourg)

Le point sur : les contrats territoriaux du périmètre du SAGE



Signatures des contrats le 29/09/2008 : M. Calistri (CG 22), M. Nadesan (SMPBR), M. Couet (CG 35), M. Mével (CR), Mme la Sous-Préfète de Dinan, M. Régnauld (SAGE Rance Frémur), M. Le Galliot (AELB), M. Josselin (CG 22, Cœur), M. Mallet (SMPEPCE)

Le 29 septembre dernier, à l'invitation du Président du syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beussais, l'Etat, les financeurs et les porteurs de projet de contrats territoriaux du périmètre du SAGE se sont réunis à la mairie de Saint-Samson / Rance pour signer les contrats suivants : SAGE Rance Frémur, bassin versant (BV) de la Haute-Rance, BV du Guinefort, BV de la Rance aval et BV du Frémur. Cette réunion de signatures conjointes montre la volonté de coordination et de cohérence entre les acteurs de l'eau du territoire ; entre la CLE du SAGE (organe de planification et de suivi) et les porteurs de projet de BV (structures opérationnelles).

Ces contrats ont pour finalité d'atteindre le bon état des masses d'eau et de satisfaire aux objectifs de la DCE et du SAGE. Ils sont signés pour 5 ans (2008 – 2012) par l'Etat, les financeurs (Région, Département 22 et/ou 35 selon le territoire, Agence de l'Eau) et la structure porteuse du projet de contrat.

SAGE Rance Frémur Baie de Beussais

Porteur de projet : Syndicat mixte de portage du SAGE

Coût : 530 000 € sur 5 ans

Engagements : coordination, suivi et évaluation

Il vise l'atteinte du bon état pour les 23 masses d'eau de son périmètre :

- en incitant voire en organisant la mise en œuvre des préconisations du SAGE
- en coordonnant les projets menés sur le territoire, en vérifiant leur cohérence avec le SAGE

Frémur

Porteur de projet : Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude (SMPEPCE)

Coût : 840 000 € sur 5 ans

Masses d'eau concernées : le Frémur, le complexe de Bois-Joli (= ensemble des retenues du Frémur), le littoral en partie

Principales actions :

réduire les pollutions par les matières organiques, par le phosphore dans le cours d'eau et dans les retenues et limiter ainsi l'eutrophisation ; réduire la pollution par les pesticides sur la totalité du bassin versant ; améliorer la morphologie du cours d'eau (contrat restauration entretien)

Guinefort

Porteur de projet : CODI

Coût : 477 600 € sur 5 ans

Masses d'eau concernées : Guinefort

Principales actions :

- Volet Agricole : MAE ; réduire les transferts de polluants ; animation, communication et coordination
- Volet Aménagement : étude préalable à l'instauration d'un Contrat Restauration Entretien ; Premier volet du programme Breizh Bocage
- Suivi de la qualité des eaux
- Sensibilisation : scolaires, grand public, communes

Rance aval

Porteur de projet : COEUR

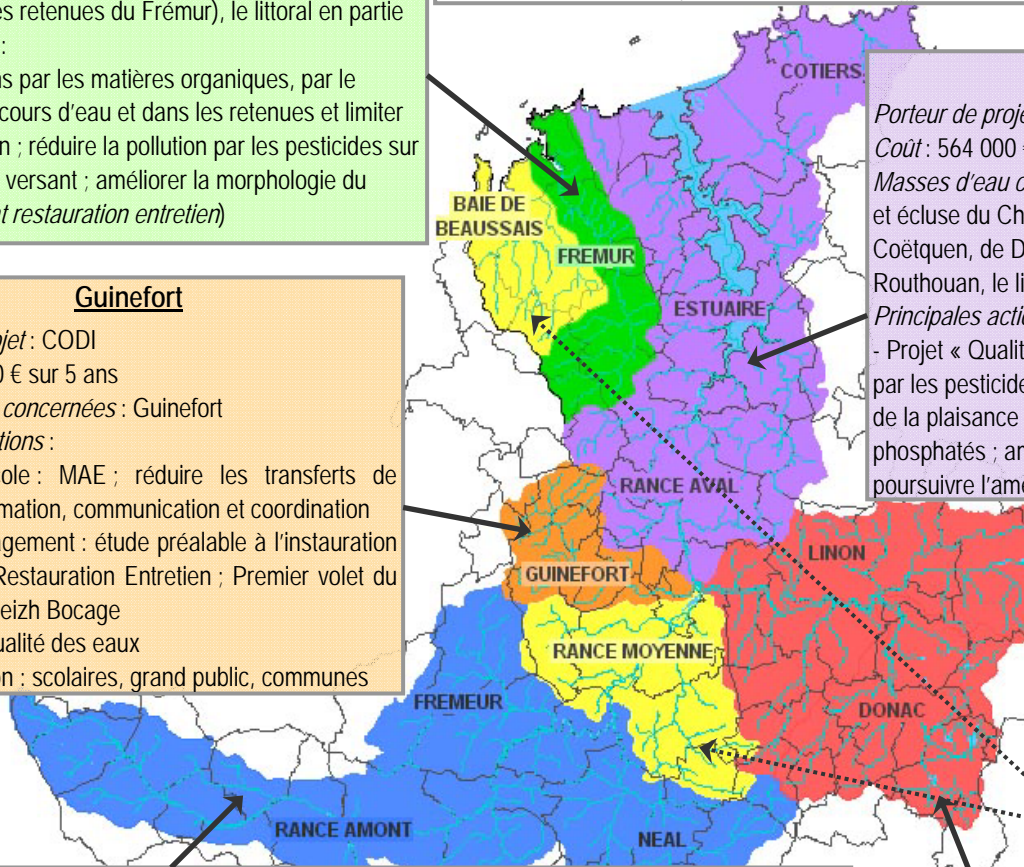
Coût : 564 000 € sur 5 ans

Masses d'eau concernées : la Rance entre Linon et écluse du Châtelier, l'estuaire, les ruisseaux de Coëtquen, de Dinan, de St-Coulomb, le Brice, le Routhouan, le littoral en partie

Principales actions :

- Projet « Qualité de l'eau » : réduire les pollutions par les pesticides non agricoles, la pollution issue de la plaisance ; réduire l'utilisation de produits phosphatés ; améliorer les pratiques agricoles ; poursuivre l'amélioration des assainissements

- Projet « Milieux aquatiques et zones humides » : protéger et gérer les zones humides, les populations piscicoles migratrices ; lutter contre les espèces envahissantes ; réhabiliter les fonctions biologiques des petits cours d'eau ; gérer le bassin maritime



Secteurs sans maîtres d'ouvrage

Haute-Rance

Porteur de projet : Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Bassin Rennais (SMPBR)

Coût : 988 237 € sur 5 ans

Masses d'eau concernées : Rance amont, Néal, retenue de Rophémel et Frémur

Principales actions : former le grand public sur les techniques alternatives aux pesticides ; diminuer l'utilisation de phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux ; assurer l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques ; développer le bocage pour limiter les transferts de pollution ; accompagner les agriculteurs vers une optimisation de la fertilisation, une réduction des transferts de matières organiques, de phosphore et de phytosanitaires en zone à risque...

Linon

Porteur de projet : SI du bassin du Linon

Masses d'eau concernées : Linon et Donac

→ contrat de bassin versant en élaboration

→ finalisation du 2nd contrat restauration entretien (CRE)

Rance moyenne : état des lieux et actions de reconquête de la qualité de l'eau

Roxanne Bénédicti, étudiante en master 2 de géographie à Rennes, a réalisé un stage de 6 mois à la CLE ayant pour objectif de mener une étude sur le secteur de la Rance moyenne (bassin versant entre Rophémel et la confluence avec le Linon), secteur « orphelin » d'opération de reconquête de la qualité de l'eau. Il s'agissait de faire un état des lieux de ce sous-bassin versant et de proposer un programme d'actions qui réponde aux objectifs du SAGE Rance Frémur et de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Les enjeux sur ce secteur concernent : la morphologie de la Rance en aval du barrage de Rophémel et de ses petits affluents, les ruisseaux du Hac et de la Vallée, la protection de la ressource en eau potable (captages souterrains dans la nappe des Faluns), l'eutrophisation (cyanobactéries) de l'étang de Bétineuc perturbant les activités de loisirs et les inondations ponctuelles.

Les principales actions proposées situent dans les domaines suivants :

- **agriculture** : poursuivre les actions de résorption des excédents azotés et de maîtrise de la fertilisation, sensibiliser les agriculteurs à l'évolution de leurs pratiques (fertilisation, phytosanitaires...), mise en œuvre de MAE (mesures agro-environnementales)...
- **aménagement** : reconstituer le bocage pour réduire le transfert du phosphore, protéger et gérer les zones humides, entretenir/ restaurer les cours d'eau...
- **collectivités** : améliorer les systèmes d'assainissement collectif et autonome, diminuer l'utilisation de phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux, sensibiliser les citoyens au non-usage de produits phytosanitaires et aux économies d'eau...

Il reste à trouver des maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets pour mener ces actions de bassins versants sur le secteur.

Révision du SAGE Rance Frémur

Le SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais a été approuvé en avril 2004. Les changements législatifs et réglementaires récents, induits par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), imposent à notre SAGE d'être actualisé et ce avant le 31 décembre 2011. Ainsi dès 2009, le chantier de la révision du SAGE va être lancé.

Mise en conformité avec la LEMA

Notre SAGE est constitué d'un document unique, opposable aux collectivités et aux administrations : les 111 préconisations.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006 modifie la forme et la portée juridique des SAGE. Ils seront désormais composés d'un **Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)**, opposable aux décisions administratives, et d'un **Règlement**, opposable aux tiers. Le PAGD définit les objectifs du SAGE et évalue le coût de leur mise en œuvre. Le règlement consiste en des règles précises édictées pour réaliser les objectifs prioritaires du PAGD.

Il faudra également réaliser une évaluation environnementale de notre SAGE.

Mise en conformité avec le SDAGE révisé

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne révisé sera approuvé définitivement et applicable fin 2009. Notre SAGE devra être rendu compatible avec ce document, notamment en le complétant avec les éléments suivants : intégration des objectifs relatifs aux masses d'eau présentes sur notre périmètre, du programme de mesures, d'orientations fondamentales insuffisamment prises en compte. Ils se retrouveront dans le PAGD du SAGE et dans son règlement.

La CLE peut d'ores et déjà s'appuyer sur le projet de SDAGE révisé validé par le comité de bassin du 30 novembre 2007

L'eau : Un fil à partager

La commune de Trévron, située sur le bassin versant du Guinefort, a sollicité la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur pour l'organisation d'une animation dans le cadre de l'enquête nationale « l'eau c'est la vie, donnez nous votre avis ». 3 samedi matins ont été consacrés à l'information du grand public sur des thèmes liés à l'eau et à nos pratiques quotidiennes : au champ, au jardin et à la maison. Une 20^{aine} de personnes était présente.

Au champ : sur l'exploitation de M. Stéphane Bezar, Mme Guillermou de la Chambre d'Agriculture a présenté la réalisation d'une mise aux normes de bâtiments agricoles (récupération et stockage des effluents...), d'aménagement de bords de ferme (enherbement pour limiter l'entretien chimique), diagnostic, classement et aménagement de parcelles agricoles vis-à-vis du risque de ruissellement de produits phytosanitaires (bandes enherbées, création de talus et plantation de haies)

Au jardin : chez Lucien Coutarel, M. Laurent (Cœur) et M. Guillou (jardin de la grande vigne) ont présenté des techniques douces et naturelles au jardin pour éviter l'usage de pesticides (rotation des cultures, implantation de couvert végétal de type engrais vert pour ne pas laisser le sol nu) et pour éviter le gaspillage d'eau (récupération de l'eau de pluie, de cuisson...). M Dauphin (SCIC Energies renouvelables) a démontré l'intérêt du paillage par rapport aux «herbes indésirables» avec par exemple, du broyat de bois.

A la maison : M. Chataignère (maison de la Rance) a fait jouer le public à Gaspido pour le sensibiliser à la nécessité d'économiser l'eau, leur apprendre à repérer les pratiques et les postes consommateurs d'eau à la maison... M. Le Gall (CODI) a quant à lui informé sur le SPANC (service d'assainissement non collectif).

M. REGNAULT, Président de la CLE et du syndicat mixte du SAGE Rance F.B.B. est venu saluer cette initiative, une première au niveau communal. Elle répond aux objectifs de la DCE et du SDAGE en révision.



Photos : E. Bariou